



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Projet de rapport consultatif : Installation d'éoliennes marines/offshore

Les membres de C.C. Sud s'opposent à l'unanimité à l'occupation dans l'espace européen de zones de pêche traditionnelle où l'on pratique cette activité depuis des siècles.

Il est indispensable d'interdire l'installation d'éoliennes marines ou d'autres équipements en l'absence d'un rapport consultatif officiel favorable des associations représentatives de zones de pêche traditionnelle. On ne peut admettre, ni même imaginer que des entreprises remettent en cause la survie des diverses communautés de pêcheurs d'une région tout entière dans le but de faire des bénéfices.

Les membres exigent également que la définition de la Planification de l'espace maritime de chaque État membre préserve les zones de pêche enregistrées dans les registres de pêche et contrôlées par chaque État membre, qu'il s'agisse de registres électroniques/DPE ou non.

Nous signalons également que la concession de ces zones par chaque État membre doit prévoir leur élargissement sans jamais interférer à l'avenir avec les activités de pêche dans chacune de ces régions.

Certaines zones ont déjà fait l'objet de concessions, comme au Portugal, en affectant trois communautés, celles de Viana do Castelo, Povoia do Varzim et Vila do Conde, qui exercent une activité dûment autorisée, avec des filets fixes, depuis plusieurs siècles. Ces communautés de pêcheurs traditionnels, outrées et en colère, refusent d'enlever leurs filets. Des situations de ce type ne doivent et ne peuvent se produire dans l'espace de pêche européen.

C.C. Sud en appelle à l'unanimité à la Commission européenne et au Commissaire européen aux affaires maritimes et à la pêche, en leur recommandant de refuser toute complicité avec ces agressions violentes contre les communautés de pêche européennes, en soutenant financièrement des projets d'installations fixes, maritimes et autres, portant atteinte à la survie de petites communautés de pêcheurs qui tentent de se protéger par des initiatives communautaires. Monsieur le Commissaire, vous ne manquerez certainement pas d'examiner ce cas, et il convient d'adresser une directive communautaire à tous les États membres affirmant qu'il n'y aura aucun financement communautaire pour les offensives de ce type.

Monsieur le Commissaire, C.C. Sud vous demande de nous informer des études qui ont été certainement réalisées sur les radiations/conséquences des câbles électriques conduisant l'énergie à la terre, sur la faune et la flore, celles qui peuplent inmanquablement les zones de pêche.

Dans l'attente, et certains de l'accueil favorable qui sera réservé à la pêche traditionnelle, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

